



# DEFI

Développement de l'Emploi par des Formations Inclusives



Les opérations DEFI sont construites avec l'entreprise, les partenaires de l'orientation et de l'emploi, les acteurs de la formation et du développement économique sur le territoire.

Pilotées par la Région Centre-Val de Loire, ces formations sur mesure permettent aux demandeurs d'emploi de développer les compétences spécifiquement recherchées par votre entreprise.



Région  
Centre-Val de Loire



Opérations co-financées par l'Etat

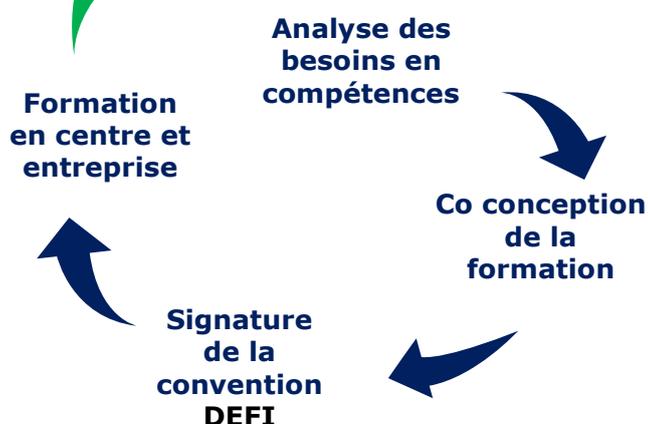
**Une réponse, sur mesure, à vos difficultés de recrutement, une formation adaptée aux besoins en compétences de votre entreprise et la garantie d'accès à l'emploi pour les personnes formées !**

- Précisez vos besoins en compétences, avec l'appui de la Région Centre-Val de Loire et de ses partenaires
- Formez aux spécificités et réalités de vos métiers
- Partagez votre culture d'entreprise tout au long de la formation : participation au recrutement, accueil en stage, mise en place d'un tutorat ...



## DEFI, avec qui ?

- Les partenaires sociaux, acteurs de l'insertion, de l'emploi, de la formation et de l'économie
- Tout demandeur d'emploi détenant les compétences nécessaires à l'entrée en formation, sans discrimination
- La Région Centre - Val de Loire, votre interlocuteur privilégié



**Recrutement pérenne**  
(CDD 6 mois minimum, CDI ou contrat pro)

## DEFI en 10 questions

**Mon entreprise est-elle concernée ?** Tout employeur, entreprise ou association, du secteur public ou privé, peut être à l'initiative d'une action DEFI.

**Pour quels postes ou quels métiers ?** **Tous !** Mais, la priorité est donnée aux postes et métiers accessibles avec un niveau infra bac ou de niveau bac.

**Puis-je choisir les candidats ?** L'entreprise est associée au travail de sourcing effectué par Pôle emploi et est invitée à rencontrer les candidat.e.s intéressé.e.s par la formation.

**Dois-je signer un contrat avec le/la candidat.e ?** Il ou elle est stagiaire de la formation professionnelle. Vous n'avez pas de contrat à signer, il ne fait pas partie de vos effectifs. C'est seulement au terme de la formation que vous pourrez l'embaucher (Cdd > 6 mois ; CDI, contrat pro...)

**Qui rémunère le/la candidat.e durant la formation ?** Il ou elle est indemnisé.e par Pôle Emploi ou par la Région en fonction de ses droits antérieurs à l'indemnisation chômage. L'entreprise ne lui verse pas de rémunération.

**Puis-je choisir la formation dispensée ?** La formation est choisie, adaptée, renforcée, ou créée sur mesure, avec l'aide de l'entreprise, des organismes de formation, des opérateurs de l'emploi...

**Puis-je choisir l'organisme de formation ?** L'organisme de formation est sélectionné par marché public par la Région Centre-Val de Loire. En tant que partenaire de la Région, l'entreprise est soumise aux règles d'égalité et d'impartialité imposées par ce type de procédure.

**Qui finance la formation ?** La Région Centre-Val de Loire.

**Combien de temps dure un DEFI ?** La durée varie en fonction du parcours de formation, et du temps nécessaire à la construction de l'opération en amont.

**Quels sont mes engagements ?** Vous signez une convention de partenariat. Celle-ci vous engage à participer à la formation des candidats (stage, tutorat...) et précise le nombre d'embauches prévues par votre entreprise au terme de la formation

